Envoyé en préfecture le 19/09/2025
Reçu en préfecture le 19/09/2025
Publié le 22/09/2025
ID : 059-215900523-20250918-2025D09180035-AU

VILLE DE BAUVIN

Louis-Pascal LEBARGY
Maire

DECISION DU MAIRE N°35/2025

Objet : Marché passé en procédure adaptée
Travaux de réfection électriques, assainissement, sanitaires et de peintures dans deux écoles – **Lot n° 3**
2025M25.02

Le Maire de BAUVIN,

Vu l'article L. 2122-22 4° du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les délibérations du Conseil municipal en date du 31 octobre 2020 et du 16 novembre 2022, portant délégation à Monsieur le Maire de Bauvin pendant la durée de son mandat, visant toutes opérations liées à la passation des marchés et des contrats,

Vu la consultation lancée en procédure adaptée en application des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 à R. 2123-4 du Code de la Commande Publique,

Considérant les résultats de la mise en concurrence pour le marché public repris en objet,

Considérant le montant erroné indiqué dans la délibération n°14/2025 du 26/05/2025 qu'il y a lieu de modifier suite à une erreur matérielle,

DECIDE

Article 1 : L'attribution du marché repris en objet à LOGISTA – 7b rue Jean Lecanuet – 62000 ARRAS

Article 2 : Le montant du marché s'élève à 15 968.71 € HT.

Article 3 : Cette décision est soumise aux mêmes règles de publicité et de contrôle que les délibérations du Conseil municipal.

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et/ou de sa notification et de sa publication.

Bauvin, le 18 septembre 2025
Le Maire,
Louis Pascal LEBARGY

MAIRIE DE BAUVIN (NORD)